

# maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations du conseil municipal  
Commission «développement économique et urbanisme »

Séance du 13 décembre 2010  
Séance du 24 novembre 2010

27

## Enquête publique – société GOSS INTERNATIONAL Montataire S.A. - demande d'autorisation d'exploiter et de régularisation de la situation administrative de son établissement de Montataire.

Etaient présents les membres inscrits au tableau

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme CAPON, CARLIER MM. MONTES, LEGRAND, Mme BASMAISON, M. CABARET, Mme JAJAN, M. KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, SZPIRKO, GRIMBERT, M. ASSAMTI, Mmes DINGIVAL, BOUKHELIF, MM LEMAIRE, BOULHAMANE, RIFI SAIDI, Mme PAMART, M. MACHU, Mmes MAUPIN, SOKOLONSKI, MM. BELMHAND, NACHITE, Mme RIFFAULT.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme BOUADDI  
Mme PORAS  
Mme KOUACHI-MAHSAS  
M. BEAUBRUN  
Mme BARBETTE  
M. SEGUIN  
Mme FEVRIER  
M. TAHI  
M. CHEURFA

Pouvoir à : M. VILLEMMAIN  
Pouvoir à : Mme CAPON  
Pouvoir à : M. RIFI SAIDI  
Pouvoir à : M. MONTES  
Pouvoir à : Mme BASMAISON  
Pouvoir à : Mme SOKOLONSKI  
Pouvoir à : M. MACHU  
Pouvoir à : Mme MAUPIN  
Pouvoir à : M. NACHITE

Etaient absents :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme OYONO  
Mme M'BAYE-DIAO  
M. VARLET

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal
- Nombre de conseillers en exercice
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés

■ **Rapport de présentation :**

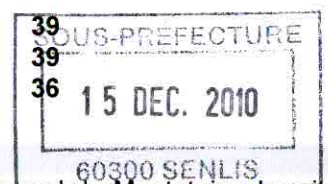
Monsieur Jean-Paul LEGRAND, maire-adjoint, expose :

La société GOSS INTERNATIONAL Montataire S.A. est implantée dans la zone industrielle sud de Montataire. Le site produit en particulier des rotatives Offset. A cette fin, elle exerce des activités d'usinage, de grenailage, de traitement de surface, de peinture et d'assemblage de pièces mécaniques.

Le site est actuellement régi par un arrêté d'autorisation d'exploiter en date du 29 mai 1992 au nom de la société HEIDELBERG-HARRIS. L'établissement a changé plusieurs fois de raison sociale depuis cette date et la société GOSS l'a racheté en 2004. Ces installations relèvent du régime de l'autorisation prévue à l'article L.512-1 du code de l'environnement.

L'objet de la demande d'autorisation d'exploiter concerne la régularisation administrative du site et également la prise en compte de la possibilité d'utiliser une rotative comme démonstrateur au niveau du centre de support client. L'usage de cette dernière requiert l'obtention d'une autorisation jusqu'alors non délivrée. Le site de Montataire de la société GOSS sera soumis à autorisation pour trois rubriques :

- imprimerie ou ateliers de reproduction graphique pour une rotative Offset (nouveau),
- travail mécanique des métaux pour un ensemble de machine (existant),
- installations de réfrigération ou de compression (existant).





# maintenant !

Elle disposera également de sept installations soumises à déclaration.

Au regard du dossier d'enquête, l'étude d'impact présente les mesures pour supprimer, réduire et compenser les incidences du projet. Ces mesures sont cohérentes avec l'analyse de l'environnement et les effets potentiels du projet. L'étude des dangers ne fait pas apparaître de situations de danger jugées inacceptables.

Par courrier en date du 19 octobre 2010, la préfecture de l'Oise a transmis à la Ville de Creil :

- L'arrêté préfectoral en date du 18 octobre 2010 soumettant à enquête publique la demande présentée par la société GOSS INTERNATIONAL, en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter des installations d'usinage et d'assemblage de pièces mécaniques et de régulariser la situation administrative de l'établissement
- Le dossier se rapportant à l'affaire qui peut être consulté en mairie par toute personne intéressée.

L'enquête publique se déroule du 22 novembre 2010 au 22 décembre 2010. Monsieur MAINECOURT est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour procéder à l'enquête publique. Il tiendra des permanences à la mairie de Montataire.

Le conseil municipal doit émettre son avis sur le projet de demande d'autorisation d'exploiter et de régularisation de la situation administrative de l'établissement de Montataire, formulé par la société GOSS INTERNATIONAL Montataire S.A. au plus tard dans les 15 jours suivant la date de clôture de l'enquête.

Vous êtes appelés à voter.

■ Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2121-29,

Vu l'arrêté de monsieur le préfet de l'Oise en date du 18 octobre 2010

Vu le dossier de l'étude environnementale du projet de la société GOSS INTERNATIONAL Montataire S.A.,

Vu l'avis de la commission « Développement économique et urbanisme » en date du 24 novembre 2010,

Considérant que l'impact du projet sur l'environnement sera négligeable.

Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 36

Pour : 36

Contre : 0

Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

**Article unique** : de donner un avis favorable sur le dossier en vue de régulariser l'ensemble des activités du site GOO INTERNATIONAL de Montataire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **16 DEC. 2010**

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis : **15 DEC. 2010**

Certifié exécutoire le présent document  
Creil, le ~~16.12.10~~ **15.12.10** Signature Le Maire.

Pour le Maire et par délégation  
Le Directeur Général des Services  
Philippe Raluy

Jean-Claude VILLEMMAIN



Maire de Creil,  
Conseiller général de l'Oise



**C'est maintenant !**  
www.mairie-creil.fr

LA VILLE  
**CREIL**  
OISEPICARDIE